

Le Puteaux Pass  
2025 reste valide  
jusqu'au  
28 février 2026



# LE PUTEAUX PASS NUMÉRIQUE REVIENT

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### ► Le Puteaux Pass numérique, c'est plus facile et plus sécurisé !

Vous recevez sur votre smartphone un **QR Code** que vous présenterez lors des contrôle d'accès.

Une carte Puteaux Pass papier (avec un QR Code) reste disponible sur simple demande auprès des agents municipaux.

### ► Les avantages :

- Un **accès privilégié** à des évènements culturels ou sportifs à Puteaux.
- La **gratuité ou des tarifs préférentiels** sur de nombreuses activités municipales.
- Des **offres spéciales** pour les résidents et les commerçants.



### ► OÙ DEMANDER / RENOUVELER MON PUTEAUX PASS ?

- |                               |                                         |
|-------------------------------|-----------------------------------------|
| • Accueil de l'Hôtel de Ville | • Le réseau des Médiathèques            |
| • Puteaux Point-Info          | • La piscine (sauf en période estivale) |

Ouverts aux jours et horaires habituels

### ► QUELS DOCUMENTS DOIS-JE PRÉSENTER ?

- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour en cours de validité).
- ET un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, agence ou bailleur social, pas de quittance manuscrite, quittance EDF, facture de téléphone uniquement fixe, relevé de charges pour les propriétaires avec une adresse à Puteaux).

Aucune attestation d'hébergement ne sera acceptée.

- Livret de famille obligatoire pour les couples ayant des enfants mineurs et majeurs.

#### CAS PARTICULIERS :

ÉTUDIANT : carte d'étudiant, livret de famille + attestation de droits à l'assurance maladie.

RETRAITÉ : attestation de retraite ou carte senior.

FAMILLE NOMBREUSE (au moins 3 enfants de moins de 18 ans) : livret de famille ou carte famille nombreuse.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : carte d'invalidité.

TITULAIRE DU RSA : attestation de moins de 3 mois.

CHÔMEUR : attestation de moins de 3 mois.

GRANDS-PARENTS RÉSIDANT EN DEHORS DE PUTEAUX : présentation du livret de famille pour prouver la filiation.